

établissements à sûreté minimale. On s'oriente actuellement vers des établissements de conception nouvelle et de taille réduite qui puissent offrir des services de réadaptation et des aménagements intérieurs et extérieurs pour la récréation. On élabore des plans en vue de l'abandon progressif des anciens établissements.

Après que le tribunal a prononcé sa sentence, les prisonniers sont reçus par le SCP dans un centre d'accueil, établissement à sûreté maximale où s'effectue le classement, c'est-à-dire que d'après les résultats diagnostiques chaque détenu est placé dans un établissement offrant un programme de formation et un degré de sûreté qui conviennent à son cas. La durée minimale du séjour au centre est normalement de six semaines. Les établissements à sûreté maximale comprennent les centres psychiatriques, qui fonctionnent à titre de service médical du SCP. Ces établissements sont situés à Dorchester (N.-B.), Ste-Anne-des-Plaines et Ville-de-Laval (Qué.), Kingston et Bath (Ont.), Stony Mountain (Man.), Prince Albert (Sask.), Abbotsford et New Westminster (C.-B.).

Les détenus qui sont transférés d'un établissement à sûreté maximale à un établissement à sûreté moyenne ou minimale ont généralement une meilleure chance de participer à des programmes de formation générale et professionnelle, mais ils doivent d'abord prouver qu'on est justifié de leur faire davantage confiance. Les établissements à sûreté moyenne sont situés à Springhill (N.-É.), Cowansville et Ville-de-Laval (Qué.), Campbellford, Kingston et Joyceville (Ont.), Drumheller et Innisfail (Alb.), Agassiz, Abbotsford, Mission City et William Head (C.-B.).

Les établissements à sûreté minimale, qui comprennent des maisons de correction locales, des camps forestiers et des fermes, sont situés à Dorchester, Saint-Jean et Blackville (N.-B.), Halifax et Apple River (N.-É.), Ville-de-Laval et Ste-Anne-des-Plaines (Qué.), Kingston, Gravenhurst, Petawawa, Toronto et Bath (Ont.), Stony Mountain et Winnipeg (Man.), Prince Albert et Regina (Sask.), Edmonton et Calgary (Alb.), Victoria, Agassiz, Vancouver et Mission City (C.-B.). Les maisons de correction locales sont situées dans des localités urbaines réparties dans tout le Canada et elles permettent aux détenus libérés sous condition d'entrer en contact avec des employeurs éventuels et d'avoir des rapports avec la société, à titre de mesure de réadaptation. Certains détenus condamnés à l'emprisonnement à Terre-Neuve sont incarcérés au pénitencier provincial de St-Jean (T.-N.), aux termes de l'article 14 de la Loi sur les pénitenciers. Des contrats prévoyant l'échange de services entre le gouvernement fédéral et certaines provinces permettent le transfert de détenus moyennant recouvrement intégral des frais.

Les détenus ont la chance de relever leur niveau d'instruction grâce aux programmes qui sont offerts dans les établissements et aux permissions qu'on leur accorde de s'absenter pendant la journée ou durant une certaine période. Les cours se donnent à temps plein ou à temps partiel. Des cours par correspondance sont également offerts aux niveaux primaire, secondaire et universitaire. Dans les grands établissements, il est prévu au programme plus de 100 cours de métiers axés sur 15 professions différentes. En 1975, environ 3,000 détenus ont obtenu des diplômes ou des crédits d'apprentissage. Dans la plupart des chapelles qui se trouvent dans les établissements, on offre des programmes polyvalents, dont l'enseignement de la religion et autres activités. La participation des gens de l'extérieur est fortement encouragée.

Dans le cadre du programme d'absences temporaires, 48,642 permis ont été accordés en 1975 à 29,087 individus et 18,536 groupes; 214 détenus ne sont pas rentrés. La direction de l'établissement peut accorder la permission de s'absenter pour des périodes allant jusqu'à trois jours, et le commissaire des pénitenciers peut l'accorder pour des périodes allant jusqu'à 15 jours; il peut s'agir d'absences pour des raisons humanitaires, médicales ou de réadaptation. Les activités de soir et de fin de semaine auxquelles participent des citoyens se sont poursuivies. Vingt-et-un comités de citoyens, groupant 210 personnes, ont organisé diverses activités dans les établissements. Plus de 4,000 citoyens bénévoles, y compris d'anciens détenus, ont participé à des programmes mis sur pied à l'intention des